

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 7 octobre 2024, au 10 avenue Michaud, sous la présidence de monsieur le maire suppléant, Martin Thibeault, en remplacement du maire monsieur André Rioux, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

M. Martin Thibeault # 1	M. Gaétan Boutin # 2
M. Mathieu Breton # 3	M. Jocelyn Lantagne # 4
Mme Johanne Sabourin # 5	M. Yvon Lantagne # 6

Mme Martine Lachaine, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE À 19 h 30

2024-10-165 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 9 septembre 2024
4. Correspondance et informations
 - a. Radio Boréale
5. Soumission tondeuse/débroussailleuse
6. Renouvellement de l'entente municipalité de LaCorne
7. Vente pour non-paiement de taxes
8. Soumission pour enfouir le réservoir au centre récréatif
9. Soumission plombier
10. Soumission asphalte recyclé
11. Soumission pour creuser fossé
12. Nomination substitut à la table des maires
13. Destruction de documents
14. Reddition de compte PPA-ES
15. Changement des travaux PPA-CE
16. Reddition de compte PPA-CE
17. Vente de bande patinoire
18. Octroi de contrat à l'avocat

19. Soumission serrure porte automatique centre récréatif
20. Dépôt du rapport budgétaire du mois de septembre 2024
21. Adoption des dépenses
22. Varia :
23. Période de questions du public
24. Levée

Adoptée

2024-10-166 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 SEPTEMBRE 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024.

Adoptée

CORRESPONDANCE :

2024-10-167 RADIO BORÉALE

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'accepter de donner une contribution de 25 \$ pour devenir membre de radio boréale.

Adoptée

2024-10-168 SOUMISSION TONDEUSE/DÉBROUSSAILLEUSE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'accepter la soumission d'équipement Nordmax pour l'achat d'une tondeuse/débroussailleuse de marque Walco Greenmaster au coût de 7 500 \$ taxes non incluses. De plus, madame la directrice est autorisée à signer une entente pour que ce soit facturé pour le budget 2025.

Adoptée

2024-10-169 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE MUNICIPALITÉ DE LACORNE

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et unanimement résolu par les membres du conseil présents de reconduire l'entente avec la Municipalité de La Corne

pour le nivelage et le déneigement d'une section de 0,6 km du chemin du Lithium pour un montant de 3 600 \$ et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière madame Martine Lachaine à signer l'entente.

Adoptée

2024-10-170 VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Breton appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, que la directrice générale, Martine Lachaine, signifie par poste recommandé les citoyens dont les comptes de taxes accusent un retard de deux ans dans le cadre du processus de vente d'immeuble pour non-paiement des taxes.

Adoptée

2024-10-171 SOUSSION POUR ENFOUR LE RÉSERVOIR AU CENTRE RÉCRÉATIF

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'accepter la soumission des constructions Benoit Doyon pour enfour le réservoir de la patinoire au coût de 14 918.95 \$ taxes incluses.

Adoptée

2024-10-172 SOUSSION PLOMBERIE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller monsieur Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, d'accepter la soumission de plomberie Germain Roy pour des travaux au centre récréatif et à la maison du citoyen au coût de 20 620.77 \$ taxes incluses.

Adoptée

2024-10-173 SOUSSION POUR ASPHALTE RECYCLÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'accepter la soumission Pajula Ltée au coût de 2 500 \$ pour de l'asphalte recyclé au centre récréatif.

Adoptée

2024-10-174 SOUSSION POUR CREUSER FOSSÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'accepter la soumission d'excavation DGM inc. pour creuser le fossé autour du centre récréatif au coût de 10 945.62 \$ taxes incluses.

Adoptée

2024-10-175 NOMINATION SUBSTITUT À LA TABLE DES MAIRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Breton appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent de nommer monsieur le conseiller Martin Thibeault comme maire substitut à la table des maires et à la municipalité jusqu'en octobre 2025.

Adoptée

2024-10-176 DESTRUCTION DE DOCUMENTS

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'accepter de détruire les documents dans la liste ci-dessous.

Billets de pesée Ville d'Amos	2013-2014-2016
Tarif poste de Poste Canada	2014
Fiche de recensement municipal	2012
Soumissions Zip Lignes	2012-2013-2014-2015
Analyse financière réfection des chemins	2000 à 2014
Soumissions retenues sans les cahiers de charges	2003-2008-2010-2012-2014-2015-2016
Correspondance avec les citoyens	2015
Avis de rappel sur les taxes	2012-2013-2014-2015
Avis de vente pour défaut de paiement de taxes par la MRC d'Abitibi	1996-2001
Liste des taxes à recevoir	2014

Correspondance avec citoyens qui ont un retard de paiement de taxes	2012-2013-2014-2015
Journal de paie (tout est sur CIM)	2007-2008
Relevés d'emploi	2008
DAS	2006-2007-2008
Relevé de compte de retenues à la source courantes	2004-2005-2007
Paiement Quote-part SQ	2007-2008
Retenue sur payes RPC et A-E	2008
Plan sécurité civile	2014
Coupons de Béton Fortin, Norascon, Béton Barrette (poids rechargement)	2016
Billet de service de location de conteneur Envirobi	2016
Feuille de travail YSYS	2016
Factures	2014-2015-2016
Inscription Clicsécur et clic revenu par Céline Dupras	2011-2013-2018
Contrat de déneigement de la patinoire	2005-2006
Projet de rénovation du terrain de balle	2003
Plans édifice municipal, CSH, terrain de balle qui ne sont plus à jour	1994
Test d'eau du puits de la patinoire	1996
Demande de subvention non accordée (Aménagement d'un parc pour enfants 0-5 ans)	2012
Projet du Parc Rouli-Roulant	2003
Projet du Musée de la Téléphonie	1996
Contrat de licence pour logiciel	2003
Avis de vente pour défaut de paiement des taxes par la MRC d'Abitibi	2003
Liste des projets priorisés	1999-2002
Copie historique des factures	2018

Projet de budget 2018 modifié	2018
Permis de brûlage	2022-2023
Copie de la liste des comptes à payer	2019
Billets de pesée Excavation Gilbert Sheehy	2014
Subventions reçues par la municipalité	2014-2015-2016-2017-2018
Dons	2017
Compensations, octrois et remboursement gouvernementaux	2017
Entente de nivelage et déneigement avec la Municipalité de La Corne	2017
Dépôt bancaire	2017
Ristourne MMQ	2017
Assurance, réclamation aux assureurs	2016-2017-2018
Impôt fédéral	2015-2017
Impôt provincial	2015-2017
Bordereau de dépôt -Caisse Desjardins d'Amos	2014
Relations extérieures et relations d'affaires avec des organismes (lettres)	2014
Rapport de temps accumulé Jocelyne	2017

Adoptée

2024-10-177 RÉSOLUTION POUR REDDITION COMPTE-PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET PPA-ES 2024

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur le conseiller Gaétan Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery approuve les dépenses d'un montant de 31 450 \$ relatifs aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

2024-10-178 DEMANDE DE MODIFICATION POUR LE — PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET PPA-CE JPF87696-88040 (8)-20 240 418-001

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent de faire une demande de modification au programme d'aide à la voirie locale-volet PPA-CE JPF87696-88040 (8)-20 240 418-001. Au départ la demande était pour les chemins des Prés, des Collines, de la Promenade et des

Hauts-Bois, mais ayant des urgences qui sont survenues sur d'autres chemins nous avons priorisé d'autres secteurs. Nous voudrions faire la modification en incluant le chemin des Riverains.

Adoptée

**2024-10-179 RÉSOLUTION POUR REDDITION COMPTE-PROGRAMME
D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET PPA-CE 2024**

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur le conseiller Gaétan Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery approuve les dépenses d'un montant de 35 895 \$ relatifs aux travaux

d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

2024-10-180 VENTE DE BANDE PATINOIRE

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'accepter l'offre de monsieur Steve Paquette pour l'achat des bandes de l'ancienne patinoire au coût de 11 000 \$.

Adoptée

2024-10-181 OCTROI DE CONTRAT À L'AVOCAT

ATTENDU l'appel d'offres 2023-05 pour le renouvellement de conduite d'égout;

ATTENDU les difficultés rencontrées lors de l'exécution des travaux;

ATTENDU les coûts supplémentaires qui en ont découlé;

ATTENDU l'importance pour la Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery d'être représentée par ses avocats;

ATTENDU que Morency, société d'avocats S.E.N.C.R.L. agit déjà à titre de procureurs usuels pour la Municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent :

De mandater Morency, Société d'avocats s.e. n.c. r. l. aux fins de faire valoir les droits de la Municipalité, de poser tout geste nécessaire pour ce faire, notamment d'entreprendre toute procédure utile, en demande comme en défense, en première instance comme appel.

Adoptée

2024-10-182 SOUSSION SERRURE PORTE AUTOMATIQUE CENTRE RÉCRÉATIF

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Breton appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'accepter la soumission de construction Benoit Doyon pour les serrures automatiques des 2 portes ainsi que les barres de panique au coût de 7 843 \$ taxes non incluses.

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2024

2024-10-183 ADOPTION DES DÉPENSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'adopter les dépenses du mois de septembre 2024 et celles prévisibles d'octobre 2024, en date de la séance du conseil.

Comptes fournisseurs payés du mois d'août pour un total de 433 974.49 \$
Versement par chèque C2400128 à C2400140
Paiement en ligne sécurisée L240078 à L240085
Paiement par transfert électronique P2400164 à P2400175

Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard d'octobre 2024
Salaires payés en septembre 2024 pour un total de 19 370.96 \$
D2400270 à D2400296

Adoptée

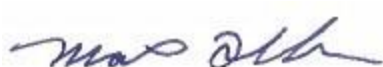
VARIA :

PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-10-184 LEVÉE

À 19h54, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller, monsieur Mathieu Breton, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la séance soit, et est levée.

Adopté



Martin Thibeault, maire suppléant



Martine Lachaine, directrice générale
et greffière trésorière

Je, Martin Thibeault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.